

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire publique s'est tenue le 3 juillet 2023, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Est absent le conseiller Bob Lussier.

Sont présents les conseillers :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Marie Claude Aubin	Catherine Marsan-Loyer.
	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée

RÉS 810-07-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas, en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN
5. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
6. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
7. CORRESPONDANCE
8. DEMANDE DE P.I.I.A. N° 23-024 – 17, ROUTE 237 NORD
9. APPUI DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNER LE LOT 5896 346 AU LOT 5 896 333 SITUÉ SUR LE CHEMIN VERGER MODÈLE
10. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN ST-ARMAND ET LE SITE DE L'USINE D'ÉPURATION
11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE BRUSER
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE ALAIN SALADZIUS
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE MARIE-JOSÉE DESCHÊNES ARCHITECTE – PROJET TRANSFORMATION BSM
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FRANÇOIS RENAUD – RÉDACTION POLITIQUE CULTURELLE DE FRELIGHSBURG
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE STÉPHAN BARCELO
16. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FNX
17. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE VOX AVOCATS
18. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS MORENCY

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

19. ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DU CABINET D'AVOCATS DHC
20. PROJET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI
21. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EMBAUCHE ET LE PARTAGE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL PAR LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ABERCORN ET LA VILLE DE DUNHAM
22. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 333 347
23. APPUI AU MAINTIEN DE LA CLASSE MATERNELLE DE 4 ANS À L'ÉCOLE DE SUTTON
24. AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 152-07-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES
25. ADOPTION DU RÈGLEMENT No 151-06-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE
26. INSCRIPTION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AU RÉPERTOIRE CULTURE-EDUCATION DE QUÉBEC
27. TRANSFERT POSTE BUDGÉTAIRE CONGRÈS (02-22000-346) AU POSTE BUDGÉTAIRE BOYAUX INCENDIE (03-31005-000)
28. NOMINATION - CANDIDAT COMITÉ CONSULTATIF EN AGRICULTURE ET FORESTERIE (CCAF)
29. AUTORISATION VENTE D'ALCOOL MARCHÉ FERMIER 26 AOÛT 2023
30. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS :
31. VARIA
 - 34.1 OCTROI DU CONTRAT – AMÉNAGEMENT SENTIER PARC PAUL GOODHUE
 - 34.2 OCTROI DU CONTRAT – CONDUITS ÉLECTRIQUE PARC PAUL GOODHUE
 - 34.3 OCTROI DU CONTRAT – RÉPARATION CHEMIN DES CHUTES VERGER MODÈLE
15K\$ POUR LES TRAVAUX SUR LES DEUX CHEMINS
32. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
33. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉS 811-07-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 5 juin 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

RÉS 812-07-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2023

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 19 juin 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 813-07-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2023

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal adopte le procès-verbal du 28 juin 2023 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

RÉS 814-07-23 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
441	Ville de Montréal	Exposition météroties DOME	10 000.00 \$
10858	Ministre des Finances du Québec	1er versement SQ	112 156.00 \$
10859	Contact technologies	Aménagement parc P Goodhue	1 327.39 \$
10860	Amazon .com.ca inc.	Chaises HV	304.42 \$
10861	Les Alarmes perfection inc.	Système alarmes HDV- Caserne-GS	24 115.80 \$
10862	Avizio Experts-Conseils	Avenant no3	5 081.90 \$
10863	Sergey Golikov	Achat power bar	370.21 \$
10864	Félix Gendron	Lavage de fenêtres HDV	995.00 \$
10865	Félix Gendron	Lavage de fenêtres GS	364.00 \$
10866	T.I.C INC.	Annulé	188.63 \$
10867	Maçonnerie Bessette	Entretien église	1 124.75 \$
10868	France Breton	Quincaillerie	39.08 \$
10869	Bruser	H.p mise en place	6 222.57 \$
10870	T.I.C INC.	Téléphonie juillet	254.76 \$
10871	Helen Tsalmandris	Remb de taxes	119.77 \$
10872	Sergey Golikov	Annulé	166.18 \$
10873	Sergey Golikov	Frais déplacement	166.18 \$
10874	William H. Morrison	Destruction salle de bain	375.00 \$
10875	Hélène Dallaire	CCU	75.00 \$
10876	Julie Girard	CCU	75.00 \$
10877	Yannick Jacques	CCU	75.00 \$
10878	Marie-Claude Aubin	CCU	75.00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

10879	Bob Lussier	CCU	75.00 \$
10880	Telus	Téléphonie avril-mai-juin	902.98 \$
10881	Claude Joyal inc.	Achat tracteur	4 741.56 \$
10882	Vitalité Frelighsburg	Téléviseur	693.76 \$
10883	Amazon .com.ca inc.	Équipement bureau-voirie	606.06 \$
10884	Aréo-feu LTEE	Vêtements incendie	9 774.51 \$
10885	AS Handing Display Systems	Équipement exposition	1 184.01 \$
10886	Les entreprises Bourget inc.	Abat poussière	35 140.01 \$
10887	CANAC	Rénovation HDV	214.97 \$
10888	Cardio Choc	Électrodes pédiatriques	209.25 \$
10889	COGECO	Télécom juin	149.58 \$
10890	Concassage Pelletier inc.	Pierres et graviers	60 345.59 \$
10891	Contact technologies	Ent. Rep.	169.25 \$
10892	DBF Informatique	Cartouche Encre	49.76 \$
10893	ABCDE Internet inc.	Aliments-poste	69.32 \$
10894	Deragon Ford	Annulé	1 015.50 \$
10895	Donald Carey	Sable	744.74 \$
10896	Entreprise Électrique MJL inc.	Remp. Fusibles-vérif. Problème	1 771.84 \$
10897	Équipe de recherche Opérationnelle en santé	Ajout pompier	32.19 \$
10898	Eurofins Environnex	Eaux usées	344.93 \$
10899	Excavation Bedford inc.	Rechargement chemins	6 455.46 \$
10900	Fondation BMP	Annulé	715.00 \$
10901	Groupe DNH inc.	Essence	1 228.68 \$
10902	Impression DF	Messenger juin-reprise	496.69 \$
10903	Rona inc.	Réno. GS-Loisir	1 449.02 \$
10904	Le vaisselier	Rideau	91.98 \$
10905	Linda Tetreault	Entretien juin HDV	800.00 \$
10906	Locaplus Cowansville Inc.	Outils	63.24 \$
10907	Lucie Dagenais	Cell-KM	379.00 \$
10908	Municipalité de Saint-Armand	Entraide incendie	198.22 \$
10909	Olivier Philibert	Ent. Paysager	192.58 \$
10910	Pierre Corbeil	Location trailer	241.44 \$
10911	Anne Pouleur	H.P	2 441.25 \$
10912	Programmation GM inc.	Vérification réseau	754.52 \$
10913	Roger Courchesne	Loc. garage	500.00 \$
10914	Sébastien Giguère	Repas formation	122.31 \$
10915	Signel Services Inc.	Quincaillerie	1 065.25 \$
10916	S.O.S. Pompes pièces expert	Trouble pompe	1 802.82 \$
10917	SPA des Cantons	Chiens errants	495.00 \$
10918	Pierre St-Onge	Remb. Cell	50.00 \$
10919	Techno-Contrôle 2000 Inc.	Remplissage cylindre	105.78 \$
10920	Transporteurs en vrac secteur	Ent. Chemins	4 832.53 \$
10921	Ville de Bedford	Verre- formation-ententes	6 082.26 \$
10922	Wood Wyant Canada Inc.	Articles ménager	354.87 \$
10923	Y. Gosselin Fils Ltée	Aliments-quincaillerie	478.12 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- Reboisement parc municipal 1^{ère} étape.

CORRESPONDANCE

RÉS 815-07-23 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 23-024 – 17, ROUTE 237 NORD

CONSIDÉRANT : qu'une demande de construction de trois bâtiments secondaires a été déposée : un abri à chevaux, une grange et une écurie;

CONSIDÉRANT : que la demande est assujettie au règlement sur les P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT : que la résidence se trouve en zone agricole;

CONSIDÉRANT : que les toitures des bâtiments secondaires, une grange et une écurie, qui se trouvent à proximité de la résidence principale, reprendront le langage architectural du toit des bâtiments existant, et s'intègrent bien dans le paysage;

CONSIDÉRANT : que le revêtement extérieur est un parement de bois naturel;

CONSIDÉRANT : que le revêtement des toitures est en acier peint;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Accepter la demande à telle que présentée.

Le conseil suggère aux propriétaires d'utiliser un enduit de protection sur le bois et de considérer une couleur de toiture brune, qui s'harmoniserait avec la couleur des toitures des bâtiments en place.

ADOPTÉE

RÉS 816-07-23 APPUI DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNER LE LOT 5896 346 AU LOT 5 896 333 SITUÉ SUR LE CHEMIN VERGER MODÈLE

CONSIDÉRANT : que la demande déposée s'insère dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour l'aliénation d'une portion de 9 hectares du lot 5 896 346 en faveur du 5 896 333 qui se trouve dans la zone agricole décrétée à la Loi sur la protection du territoire et activités agricoles du Québec.

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT : que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots voisins, compte tenu que les lots sont déjà construits à des fins résidentielles et que l'opération cadastrale ne permettra pas l'ajout d'une maison;

CONSIDÉRANT : que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture puisque les activités agricoles seront maintenues.

CONSIDÉRANT : que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérente aux activités agricoles;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT : que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, les bâtiments agricoles actifs les plus proches semblent être à plus de 1000 mètres de distance;

CONSIDÉRANT : que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans la présente demande

CONSIDÉRANT : que les propriétés foncières formées après l'aliénation sont de superficie suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;

CONSIDÉRANT : que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune nouvelle construction résidentielle ne sera construite;

CONSIDÉRANT : que l'autorisation ne déstabilisera pas, d'aucune façon la pratique de l'agriculture dans le secteur, ni à court terme ni à long terme;

CONSIDÉRANT : que la demande ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil appuie la demande du citoyen dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin d'aliéner 9 hectares du lot 5 896 346 en faveur du lot 5 896 333 sur le chemin Verger modèle.

ADOPTÉE

RÉS 817-07-23 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN ST-ARMAND ET LE SITE DE L'USINE D'ÉPURATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé du conseiller Gilles Prairie

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lancer l'appel d'offres public portant sur le « *Prolongement de la conduite d'aqueduc sur le chemin St-Armand et le site de l'usine d'épuration* ».

ADOPTÉE

RÉS 818-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE BRUSER

ATTENDU la résolution RÉS 614-02-23 »Offre de services professionnels – Plans et devis surveillance des travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc sur le site de la station d'épuration – Bruser »;

ATTENDU les factures de Bruser soumise à la séance ordinaire du 3 juillet 2023 sous les numéros :

690235 RS-08 (avenant 1) au montant taxes incluses de 2 772,33\$;

690235 RS-07 au montant taxes incluses de 6 222,55 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

QUE : La municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 8 994,88 \$ à l'ordre de Bruser pour les honoraires professionnels couvrant la période se terminant au 31 mai 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 819-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR D'ALAIN SALADZIUS

CONSIDÉRANT : la facture 614 au montant taxes incluses de 8 933,56 \$ soumise à la Municipalité par le consultant Alain Saladzius le 30 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT : la résolution RÉS N° 664-03-23 « *Offre de services professionnels d'accompagnement en ingénierie – Alain Saladzius, f.c., ingénieur* » adoptée par le conseil municipal le 6 mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 8 933,56 \$ au nom d'Alain Saladzius ing., pour les services rendus dans le dossier de la gestion des eaux potable et sanitaires.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 820-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE MARIE-JOSÉE DESCHÊNES ARCHITECTE – PROJET TRANSFORMATION BISHOP STEWART MEMORIAL OF THE HOLY TRINITY

CONSIDÉRANT la résolution RÉS 112-07-21 « Participation aux programmes de subvention »,

CONSIDÉRANT le projet réalisation de la conception de l'avant-projet pour la transformation de l'église Bishop Stewart Memorial of the Holy Trinity, sise au 5 chemin Garagona, rédigé par le bureau Marie-Josée Deschênes Architecte Inc.

CONSIDÉRANT la facture 1649 du bureau d'architecte Marie-Josée Deschênes Inc. soumise au conseil municipal à la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 149,75 \$ à l'ordre de Marie-Josée Deschênes architecte Inc., concernant les honoraires professionnels de la facture no. 1649 datée du 31 mai 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

RÉS 821-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FRANCOIS RENAUD – RÉDACTION POLITIQUE CULTURELLE DE FRELIGHSBURG

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris en 2022 la rédaction de la politique culturelle en requérant les services de François Renaud;

ATTENDU QU' aux prévisions budgétaires 2023 le conseil municipal a budgété un montant de 15 0000 \$ pour payer des dépenses générées par les comités consultatifs;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 3 475,45 \$ à l'ordre François Renaud pour la rédaction de la première version de la politique culturelle de Frelighsburg.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 822-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : la facture SBA 23025 au montant taxes incluses de 1 638,39 \$ soumise à la Municipalité par Stephan Barcelo architecte le 26 juin 2023 conformément à la résolution 559-12-22 « Octroi du contrat -architecte Stephan Barcelo SBA 221205 plans sous-sol Hôtel de Ville »;

CONSIDÉRANT la facture SBA 23026 au montant taxes incluses de 2 184,53 \$ soumise à la Municipalité par Stephan Barcelo architecte le 26 juin 2023 conformément à la résolution 557-12-22 « Octroi du contrat -architecte Stephan Barcelo SBA 221017 rev 1 réaménagement Hôtel de Ville étapes A et C;

CONSIDÉRANT la facture SBA 23029 au montant taxes incluses de 4 369,05 \$ soumise à la Municipalité par Stephan Barcelo architecte le 26 juin 2023 conformément à la résolution 702-04-23 « Offre de services professionnels architecture – restauration toitures Hôtel de Ville SBA 230316 – Stephan Barcelo »;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 8 191,97 \$ au nom de Stephan Barcelo architecte pour les services rendus dans les dossiers décrits plus haut.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 823-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE FNX INNOV

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 2 017,75 \$ à l'ordre de FNX Innov, conformément à la facture du 24 mai 2023, numéro 415718, concernant l'adoption de la résolution RÉS 515-11-22, le 7 novembre 2022, « Offre de services professionnels encadrement projet promoteur-FNX Innov. ».

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 824-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE VOX AVOCATS

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 2 754,80 \$ à l'ordre de VOX Avocates Inc. pour le compte d'honoraires professionnels de la facture 203107, du 21 juin 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 825-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS MORENCY

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité de conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 7 127,45 \$ à l'ordre de Morency, Société d'avocats concernant les honoraires professionnels de la facture no. 000217530 datée du 8 juin 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 826-07-23 ÉMISSION D'UN CHÈQUE EN FAVEUR DU CABINET DHC AVOCATS

CONSIDÉRANT la résolution N° 743-05-23 « *Renouvellement contrat forfait téléphonique – DHC avocats* »;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 459,90 \$, taxes incluses, en faveur du cabinet DHC avocats pour les services de consultations téléphoniques.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

RÉS 827-07-23 PROJET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

CONSIDÉRANT l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales ;

CONSIDÉRANT que la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité Frelighsburg a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité Frelighsburg désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan Loyer Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

D'indiquer que le conseil de la municipalité de Frelighsburg s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale.

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

RÉS 828-07-23 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EMBAUCHE ET LE PARTAGE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL PAR LA MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG AVEC LA MUNICIPALITÉ D'ABERCORN ET LA VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT QUE l' « *Entente intermunicipale relative à l'embauche et le partage d'un urbaniste municipal par la Municipalité de Frelighsburg avec la Municipalité d'Abercorn et la Ville de Dunham* », est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il existe également un besoin et une opportunité pour les trois municipalités concernées par ladite entente de mutualiser le service d'inspecteur municipal en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met à la disposition des municipalités, via le Fonds Région et Ruralité, un soutien à la coopération intermunicipale permettant de recevoir un montant maximal de 250 000 \$ visant à offrir des services municipaux de qualité à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Région et Ruralité peut permettre l'embauche d'une ressource comme inspecteur municipal pour les municipalités de Frelighsburg, de Dunham et d'Abercorn;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Le conseil municipal autorise le directeur général d'entamer les démarches en vue de préparer une demande d'aide financière pour ce projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;

D' : autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale par la mairesse de Frelighsburg et/ou par son directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 829-07-23 AOCQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 333 347

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Autoriser le directeur général d'entamer les démarches en vue d'une acquisition par la Municipalité d'une partie du lot N° 6 333 347, donnant sur le chemin de St-Armand, d'une superficie d'environ de 3 100 m².

ADOPTÉE

RÉS 830-07-23 APPUI AU MAINTIEN DE LA CLASSE MATERNELLE DE 4 ANS À L'ÉCOLE DE SUTTON

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

D' : Appuyer la demande de la Ville de Sutton de maintenir la classe de maternelle 4 ans à l'École de Sutton et demander la révision des décisions prises par le Centre de services scolaires du Val-des-Cerfs.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 152-07-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES

Je, Josiane Martel-Ouellet conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 152-07-23 modifiant le règlement RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Le projet de règlement vise à modifier l'article 33 du règlement RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances pour interdire d'utiliser des pièces pyrotechniques sur le territoire de la municipalité.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Josiane Martel-Ouellet. Les copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

RÉS 831-07-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 151-06-2023 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR FAVORISER L'ACQUISITION DE BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

CONSIDÉRANT la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable », laquelle vise entre autres à réduire la consommation d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, de réduire la consommation de l'eau potable et la conservation de cette richesse ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales qui permet aux municipalités d'instaurer des programmes d'aide en matière d'environnement conformément aux articles 4 et 90 ;

CONSIDÉRANT l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage et le nettoyage ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par la conseillère Josiane Martel-Ouellet à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Frelighsburg tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 5 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 3 juillet 2023, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le présent règlement intitulé « règlement no 151-06-2023 établissant un programme pour favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie » soit adopté et qu'il statue et ordonne ce qui suit, à savoir :

CHAPITRE I INTERPRÉTATION

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

CHAPITRE II TERMINOLOGIE

2. Baril de récupération d'eau de pluie : Tout baril susceptible de recueillir de l'eau de pluie, commercialisé et homologué comme tel;
3. Bâtiment : Construction ayant un toit supporté par des murs ou des colonnes et destinée à abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des choses et dans laquelle il est possible pour une personne d'y entrer. Lorsque la construction est divisée par un ou des murs mitoyens ou pouvant devenir mitoyen, et ce, du sous-sol jusqu'au toit, chaque unité ainsi divisée sera considérée comme un bâtiment;
4. Immeuble : Tout immeuble au sens de l'article 900 du Code civil du Québec;
5. Propriétaire : Signifie toute personne morale ou physique qui possède un immeuble;
6. Municipalité : Municipalité de Frelighsburg

CHAPITRE III OBJET

7. Le présent règlement vise à établir un programme d'aide financière permettant aux propriétaires d'un immeuble ayant un ou plusieurs bâtiments à Frelighsburg de se procurer un baril de récupération d'eau de pluie, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité et de recevabilité prévues au présent règlement.

CHAPITRE IV ADMISSIBILITÉ

8. Pour être admissible au présent programme, la personne qui fait la demande (ci-après le « demandeur ») doit :
 - a) Être une personne physique qui a fait l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie, neuf ou de seconde main ;
 - b) Être le propriétaire du bâtiment ou du condominium localisé sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg et visé par la demande de subvention.

CHAPITRE V MODALITÉS DU PROGRAMME ET CONDITIONS

9. Aux fins du présent programme, l'achat de produits visant l'autofabrication artisanale d'un baril de récupération d'eau de pluie visé par le présent règlement n'est pas considéré comme l'équivalent de l'achat d'un tel produit;
10. Pour être admissible au programme, le baril de récupération d'eau de pluie doit être commercialisé, mis en vente et distribué comme étant un baril de récupération d'eau de pluie;
11. La subvention accordée par la Municipalité est de cinquante dollars (50 \$) pour chaque baril récupérateur d'eau de pluie. Toutefois, la subvention ne peut dépasser le coût réel d'acquisition du baril;
12. Une subvention peut être versée au propriétaire pour chaque bâtiment dont il est propriétaire, conformément au présent règlement;
13. Le bâtiment à l'égard duquel le propriétaire fait une demande de subvention doit respecter les conditions suivantes :
 - a) La superficie du bâtiment doit être de 60 m² et plus.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

14. Le propriétaire peut faire un maximum de deux (2) demandes de subvention pour deux (2) barils de récupération d'eau de pluie par terrain dont il est le propriétaire;
15. Aucune subvention ne sera accordée pour le remplacement d'un tel baril, peu importe le motif (ex. : bris, vol, etc.);
16. La Municipalité de Frelighsburg ne fait aucune affirmation ou représentation et ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, relativement à la disponibilité et à la qualité des barils récupérateurs d'eau de pluie, ni quant à son installation. De plus, en soumettant le formulaire de demande, chaque demandeur dégage entièrement et sans réserve la Municipalité pour toute perte ou dommage direct, indirect, particulier ou de toute autre nature pouvant résulter, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, de la mauvaise installation du baril ou de son couvercle;
17. Toute demande d'aide financière doit être déposée à la Municipalité dans un délai de six mois de la date d'achat du produit visé. Toutefois, aucun achat réalisé avant l'entrée en vigueur du présent règlement n'est admissible à une aide financière;
18. Toute aide financière accordée par la Municipalité est versée par chèque émis au nom du demandeur dans un délai maximal de quatre-vingt-dix jours à compter de la réception par la Municipalité de la demande admissible, complète et recevable.

CHAPITRE VI ANALYSE DE LA DEMANDE

19. Pour être recevable, toute demande d'aide financière doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet par une personne admissible au programme conformément à l'article 7 et être accompagnée de tous les documents requis au soutien de la demande, dont notamment :
 - a) Une facture originale détaillée, incluant une preuve de paiement, de l'achat du baril de récupération d'eau de pluie ;
 - b) Une photo du baril de récupération d'eau de pluie installé à une gouttière de la résidence.
20. Le trésorier ou le trésorier adjoint a la responsabilité d'analyser les demandes d'aide et de voir à l'obtention et à la validation des renseignements nécessaires en vue de déterminer l'admissibilité d'un demandeur et la recevabilité de sa demande au programme.

CHAPITRE VII DURÉE DU PROGRAMME

21. Le présent programme entrera en vigueur lors de l'entrée en vigueur du présent règlement et restera en vigueur tant qu'il ne sera pas modifié ou abrogé;
22. La Municipalité de Frelighsburg se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles;
23. Les demandes sont étudiées jusqu'à l'épuisement du budget annuel prévu pour le programme dans le budget de la Municipalité, selon l'ordre de réception des demandes admissibles, complètes et recevables.

CHAPITRE VIII ENTRÉE EN VIGUEUR

24. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

RÉS 832-07-23 INSCRIPTION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX AU RÉPERTOIRE CULTURE-ÉDUCATION DE QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'inscrire les édifices municipaux suivants : Hôtel de Ville, le Grammar School et l'église Bishop Stewart Memorial au répertoire culture-éducation de Québec.

ADOPTÉE

RÉS 833-07-23 TRANSFERT POSTE BUDGÉTAIRE 02-22000-346 CONGRÈS AU POSTE BUDGÉTAIRE 03-31005-000 BOYAUX INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal transfère le montant de 2 000 \$ du poste budgétaire 02-22000-346 « Congrès » au poste budgétaire 03-31005-000 « boyaux incendie ».

ADOPTÉE

RÉS 834-07-23 NOMINATION - CANDIDAT COMITÉ CONSULTATIF EN AGRICULTURE ET FORESTERIE (CCAF)

CONSIDÉRANT : le règlement N° 146-03-2022 « Règlement établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs »;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 784-06-23 « Lancement d'appel aux candidatures pour le poste vacant au comité consultatif en agriculture et foresterie »;

CONSIDÉRANT QUE : deux (2) candidats ont préalablement exprimé leur intérêt de participer au CCAF;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal nomme Luc Letendre en tant que membre du Comité consultatif en agriculture et foresterie, siège N° 4, pour le mandat, débutant le 4 juillet 2023 et se terminant le 3 mars 2024.

ADOPTÉE

RÉS 835-07-23 AUTORISATION VENTE D'ALCOOL MARCHÉ FERMIER 26 AOÛT 2023

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg autorise le Marché fermier à vendre de l'alcool à l'occasion du festival des cidres qui se tiendra le samedi 26 août entre 9 h et 12 h au parc Paul Goodhue.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

- SOCIÉTÉ
- CULTURE ET TOURISME
- ENVIRONNEMENT
- AGRICULTURE ET FORESTERIE

VARIA

RÉS 836-07-23 OCTROI DU CONTRAT – AMÉNAGEMENT SENTIER PARC PAUL GOODHUE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE; La Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat d'aménagement d'un sentier pédestre, d'un conduit de drainage et d'une tranchée pour l'installation de conduits électriques au parc Paul Goodhue à Excavation Daniel Oligny & Fils Inc. au montant taxes incluses de 63 983,58 \$, conformément à la soumission du 30 juin 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 837-07-23 OCTROI DU CONTRAT – CONDUITS ÉLECTRIQUES PARC PAUL GOODHUE

Il est proposé la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat de l'installation de conduits électriques au parc Paul Goodhue à Les Entreprises Électriques Lanctôt, au montant taxes incluses de 21 846,75 \$, conformément aux soumissions du 27 et 28 juin 2023.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

RÉS 838-07-23 OCTROI DU CONTRAT – RÉPARATION DES CHEMINS DES CHUTES

Il est proposé par le conseiller Gilles Praire
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg octroie le contrat de réparation d'une section du chemin des Chutes à J. A. Beaudoin Construction Ltée, au montant taxes incluses de 4 884,14 \$, conformément à soumission du 3 juillet 2023.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

RÉS 839-07-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 3 juillet 2023